l'élection à un moment qui lui semblait défavorable.

D'ailleurs, le nombre des abstenants à la dernière élection constitue une protestation éclatante.

Cris à gauche : Aux voix! aux voix! (Bruit de pupitres.)

M. Deroulède. — Vous avez violenté le suffrage universel.

Vous avez usurpé la souveraineté nationale. (Nouvelles vociférations à gauche et au centre. Cris : A l'ordre! à l'ordre. Applaudissements bruyants aux bancs boulangistes.)

M. le Président. — Je me vois forcé, ayant déjà rappeler l'orateur deux fois à la question, de demander à la Chambre si elle entend maintenir la parole à l'orateur. (Protestations et rires ironiques à droite et aux bancs boulangistes. Le centre applaudit.)

M. Floquet. — Je vais consulter la Chambre.

M. Jourde. — Ce n'est pas la peine. (Bruit au centre).

M. Jourde (s'adressant au centre). — Mais vous ne représentez pas le suffrage universel.

M. Berthou. — Vous avez été soutenu par le *Nouvelliste de Bordeaux*.

M. Jourde. — Le *Nouvelliste* n'est pas mon journal, mais il est honnête et lorsque, comme vous, on obéit à la *Gironde*, journal soumis à M. Constans, on devrait avoir la pudeur de se taire. (Bruit au centre).

La Chambre est consultée sur le maintien de la parole à M. Deroulède.

Le centre lève les mains en masse. (Rires ironiques à droite.)

Aux bancs boulangistes.—La contre-épreuve.

M. le président. — Mais elle est faite. (Protestations aux bancs boulangistes.)

M. le président. — La Chambre, consultée, retire la parole à M. Deroulède. (Rires ironiques à droite.)

MM. **Bourdeau** et **Paulin Méry** invectivent la gauche.

Les conclusions du 11e bureau, tendant à valider l'élection de M. Lavy: sont adoptées par 335 voix contre 30

M. Lavy est admis.

L'incident est clos.

Les agents de chemins de fer

M. Poincarré. — J'ai l'honneur, au nom de la commission, de demander l'urgence et la discussion immédiate du projet de loi relatif aux rapports des agents commissionnés des chemins de fer avec les compagnies.

Bien que le projet ait été démembré par le Sénat, la commission propose à la Chambre d'adopter le texte qui revient du Sénat.

Les dispositions non adoptées par cette assemblée pourront être reprises sous forme d'une nouvelle proposition. (Très bien! très bien!)

M. Lorois. — La question est trop grave pour qu'on puisse s'opposer à la discussion immédiate.

Il s'agit donc de substituer l'appréciation des tribunaux à l'usage, et cela mérite d'être étudié. (Très bien, à droite.)

Je m'oppose à la discussion immédiate.

L'urgence, appuyée par M. Antide Boyer, est déclarée.

La Chambre ordonne la discussion immédiate.

Après quelques observations de M. Loreau, le projet de loi est adopté.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi relatif à l'avancement des sous-lieutenants dans l'infanterie, la cavalerie et le train des équipages.

Le projet de loi est adopté. La Chambre adopte, après déclaration d'urgence, la proposition de M. de La Ferronnays relative à la protection du vignoble français contre le philloxera.

M. Maurice Faure dépose une proposition sur les rapports des agents de chemins de fer avec les compagnies.

La suite de l'ordre du jour est renvoyée à la prochaine séance, fixée à mercredi.

La séance est levée à 8 h. 50.

SÉNAT

Séance du lundi 22 décembre

Présidence de M. Le Royer, président

La séance est ouverte à une heure.

LE BUDGET DE 1891

Le Sénat reprend la discussion du budget.

Les 17 premiers chapitres du budget de la marine sont adoptés.

La proposition de M. Blavier n'est pas adoptée.

Les chapitres 18 à 41 et dernier sont adoptés.

Le Sénat aborde le budget de l'instruction publique et des beaux-arts.

Les cinq premiers chapitres sont adoptés.

L'irresponsabilité et l'enseignement public

M. Le Breton. — Vous avez vu l'exposé fait par un professeur de droit sur l'irresponsabilité devant le jury de la Seine. (Mouvements divers)

M. Boulanger. — C'est une théorie scientifique.

M. Le Breton. — Ces théories paraissent ne plus être des théories individuelles, elles seraient professées dans les facultés de l'Etat.

Ces théories découlent de certaines doctrines philosophiques en vogue. (Bruit à gauche. — Très bien! très bien! à droite.)

Jusqu'à présent on enseignait que les voleurs étaient les coupables, mais si on enseigne l'irresponsabilité, les coupables ne seront plus les assassins, ce seront les gendarmes et les législateurs. (Très bien! à droite.)

Est-il vrai que cet enseignement soit donné, et, en ce cas, l'Etat doit-il payer un pareil enseignement. (Applaudissements à droite. — Nouveau bruit à gauche.)

M. Bourgeois, ministre de l'instruction publique. — Je n'ai pas à examiner ce qui se passe devant la justice. (Protestations à droite.)

L'Etat ne peut avoir sur ces matières une doctrine d'Etat, une philosophie d'Etat, une religion d'Etat.

Les chapitres 6 à 46 sont adoptés.

Les directrices d'écoles normales

M. le marquis de l'Angle-Beaumanoir. — M. le ministre me permettra quelques critiques sur la manière dont sont donnés les postes de directrices d'écoles normales.

Elles gagnent dix mille francs par an, plus qu'un colonel de cavalerie. (Rires.)

Ce sont sans doute d'anciennes amies de ministres (Rires), ou, pour parler plus convenablement, d'amies d'anciens ministres. (Nouveaux rires).

La directrice de Fontenay-aux-Roses.

M. Bourgeois, ministre de l'instruction publique. — Monsieur, il s'agit de l'honneur d'une femme!...

M. le marquis de l'Angle-Beaumanoir. — Oh! monsieur le ministre, ce n'est pas la peine de monter sur vos grands chevaux!... (Hilarité prolongée.)

Les derniers chapitres de l'instruction publique sont adoptés.

Le Sénat aborde le budget des beaux-arts.

Les quinze premiers chapitres sont adoptés.

Les chapitres 16 à 24 sont adoptés.

Le budget des beaux-arts est entièrement adopté.

Les budgets du commerce et de l'industrie, des postes et télégraphes sont adoptés.

BUDGET DES COLONIES

M. Isaac. — J'ai l'honneur de demander au Sénat de réduire le chapitre 1er (personnel de l'administration centrale 458,531 fr.) d'une somme de 30,830 francs.

Après observations du baron de Lareinty, l'amendement Isaac est repoussé par 166 voix contre 80.

Le budget des colonies est adopté.

Le Sénat passe au budget de l'agriculture.

Les seize premiers chapitres sont adoptés.

Le budget de l'agriculture est adopté.

Les 24 premiers chapitres du budget des travaux publics sont adoptés.

M. le Breton dépose, au sujet des haras, une série d'amendements que M. Develle, ministre de l'agriculture, combat, mais en promettant de déposer un projet de loi portant à trois mille le nombre des étalons.

Tous les autres chapitres du budget de l'agriculture sont adoptés.

Les 24 premiers chapitres du budget des travaux publics sont adoptés.

L'ensemble du budget des travaux publics est adopté; les budgets annexes le sont également.

La suite de la discussion est renvoyée à demain midi.

La séance est levée à 6 h. 40.

NOUVELLES DU JOUR

Réunion de la droite

Paris, 22 décembre. — La droite royaliste, présidée par M. le duc de Doudeauville, s'est occupée du tarif des douanes et a entendu les explications de MM. de Maille et de Villebois sur l'état d'avancement des travaux de la commission.

La commission des douanes

Paris, 22 décembre. — La séance de demain, à la commission des douanes, sera particulièrement intéressante: elle doit entendre, en effet, M. Ribot, sur toutes les questions relatives à la dénonciation des traités de commerce et MM. Jules Roche, Rouvier et Develle sur la question du *drawback* et de l'admission temporaire. De plus, le ministre de l'agriculture défendra le projet qu'il vient de présenter pour améliorer la situation de l'industrie sucrière.

Côte orientale d'Afrique

Marseille, 22 décembre. — Le *Mendoza*, courrier de Madagascar, est arrivé cette nuit.

Il apporte des nouvelles de Tananarive.

Les Fahovalo ont attaqué Ambatafougeheva. Ils ont razzié tous les troupeaux et enlevé 2.000 habitants.

Les villages environnants sont abandonnés.

Le 6 novembre, les bandes hovas ont attaqué la mission catholique française et blessé grièvement le Père Martaud. Ils ont envahi la résidence et dévalisé les appartements de M. Chayet.

Le Comptoir national d'escompte a été attaqué aussi, mais les employés, en armes, ont repoussé les assaillants.

De Zanzibar, on apprend que le sultan serait devenu fou. La récente tentative d'empoisonnement faite sur lui a aggravé son état.

Le gouvernement britannique fait conserver le pouvoir au malheureux souverain parce que son héritier est anglophobe.

Les régions de l'Ouganda sont désolées par les Arabes. 20,000 esclaves ont été razziés.

Le sultan de Vitu, Fumo-Bagari, tient campagne sur la rivière Tana ; il empêche les Européens de pénétrer dans l'intérieur ; il a massacré une partie détachée de la mission Jephson et a envoyé la tête d'un Anglais à l'amiral Freementle.

Mort d'un musicien danois

Copenhague, 22 décembre. — On annonce la mort du compositeur Niels Wilhelm Gade, qui s'était fait non seulement en Danemark et dans les autres pays scandinaves, mais aussi en Allemagne et en France le renom d'un musicien éminent.

Il était né à Copenhague en 1817. De 1844 à 1848, il eut la direction intérimaire des célèbres concerts du Gewandhaus, à Leipzig, pendant l'absence et la maladie de Mendelssohn.

Il passa le reste de sa vie dans sa ville natale. Niels Gade s'est montré, dans ses compositions symphoniques, un mélodiste extrêmement distingué et un descriptif brillant.

Le style, le tour des motifs, la couleur générale de l'orchestration, tout en lui révélait des affinités avec le Mendelssohn de la *Symphonie écossaise* et du morceau descriptif connu sous le nom de *Mer calme et heureuse navigation.* Mais Gade était un Mendelssohn qui regardait constamment vers le Nord, malgré un séjour qu'il fit dans cette Italie qui l'avait lui aussi attiré.

Outre huit grandes symphonies, Niels Gade a composé cinq œuvres orchestrales en forme d'ouvertures, dont les principales sont intitulées *Echos d'Ossian, Dans le haut pays, Printemps du Nord.*

Le titre de ce dernier ouvrage est un vrai symbole de son inspiration et de son talent. Gade laisse encore un certain nombre d'œuvres de musique de chambre, très distinguées et pénétrantes d'accent, et qui resteront.

Suicide d'un receveur des postes

Lyon, 22 décembre. — Ce matin, à six heures, M. Leroy, receveur général des postes à Lyon, s'est suicidé dans un accès de fièvre chaude.

Ancien employé de l'administration centrale des postes, nommé en juillet dernier à Lyon, la lourde responsabilité morale et matérielle qui pesait sur lui et la direction de trois cents agents sous ses ordres l'effrayaient.

Le moindre incident, un chargement égaré, une lettre perdue, une dépêche en retard le mettaient hors de lui.

Le bruit mal fondé d'un vol commis à la poste lui avait porté le dernier coup. Il était dans un état de surexcitation indicible.

Ce matin, prétextant un besoin naturel, il se leva et se rendit dans le vestibule de son appartement, au troisième étage.

Il ouvrit une fenêtre donnant sur la cour de l'hôtel des postes, place Bellecour, et se précipita sur le sol.

Il tomba aux pieds d'un facteur; la mort fut instantanée.

M. Leroy était âgé de quarante-huit ans; il laisse une femme et un enfant.

Il était très estimé de ses chefs, aimé du personnel et d'une parfaite honorabilité.

L'élection de Saint-Flour

Saint-Flour, 22 décembre. — Les électeurs du Cantal auront à choisir entre deux candidats du nom d'Andrieux pour l'élection du 4 janvier.

La préfecture du Cantal vient de recevoir la déclaration de candidature d'un M. Joseph-Marcellin Andrieux.

A Madagascar

Paris, 22 décembre. — Mauvaises nouvelles de Madagascar.

Les bandes d'Hovas ont attaqué la mission catholique et blessé grièvement le père Martaud.

Ils ont envahi la résidence française et le comptoir d'escompte.

Les frontières franco-italiennes en Afrique

Paris, 22 décembre. — Des journaux de Rome annoncent que les négociations vont être reprises entre la France et l'Italie pour la délimitation de leurs frontières respectives en Afrique

Nous pouvons assurer que ces négociations ne sont pas encore officiellement reprises, et qu'aucune ouverture n'a été faite à la France par l'Italie.

Grande tempête à Toulon

Toulon, 22 décembre. — Une tempête épouvantable s'est abattue en mer. On signale plusieurs sinistres.

Le brick *Léonce* a sombré ; cinq hommes d'équipage ont péri.

Grève de mineurs en Styrie

Londres, 22 décembre. — Le *Daily Chronicle* est informé de Vienne que 1,600 mineurs de Fohnsdorf, en Styrie, ont suspendu le travail.

La grève paraîtrait devoir se généraliser.

Les élections municipales à Rome

Rome, 22 décembre. — Les résultats des élections municipales faites hier, ne seront connus que ce soir.

Mais suivant les résultats connus jusqu'à maintenant, les catholiques ont de grandes probabilités de voir élus tous leurs candidats.

Inondation d'une ville

Buenos-Ayres, 22 décembre. — Un grand désastre a eu lieu aujourd'hui à Cordora.

Le canal a crevé. La ville a été submergée. Cent personnes ont été noyées. Plusieurs centaines de maisons ont été détruites.

Le général Roca s'est rendu sur les lieux du désastre.

L'incident Mendelssohn

Paris, 22 décembre. — Le gouvernement fait dire que Mendelssohn n'a pas été expulsé, mais qu'il quitte la France de son plein gré.

Dans ces conditions, M. Millerand renoncera sans doute à interpeller.

On lit dans la *France* :

« Un journal du matin annonce que M. Millerand aurait l'intention d'interpeller le gouvernement sur l'expulsion de M. Mendelssohn.

» Cette nouvelle est inexacte.

» L'interpellation de M. Millerand n'aurait, en effet, aucune raison d'être, attendu qu'il n'a jamais été pris d'arrêté d'expulsion contre M. Mendelssohn et que le gouvernement n'a jamais songé à prendre une mesure pareille.

» Il est pareillement inexact que le ministre des affaires étrangères ait demandé communication du dossier de M. Mendelssohn. »

Anniversaire patriotique

Nuits, 22 décembre. — Hier, à l'occasion du vingtième anniversaire des combats de 1870, a eu lieu une imposante manifestation à laquelle assistait une délégation de huit cents légionnaires du Rhône et deux cents mobiles de la Gironde, venus par train spécial.

Dans le cortège, qui se rendait au monument, élevé sur le champ de bataille, nous remarquons le général de Hay-Durand, commandant la 15e division d'infanterie à Dijon; les sénateurs et députés de la Côte-d'Or, les sénateurs et députés du Rhône, les sénateurs et députés de la Gironde; le maire et le conseil municipal de Nuits, le préfet de la Côte d'Or et le sous-préfet de Beaune; des conseillers généraux, le colonel directeur de l'artillerie de Vincennes, toutes les sociétés musicales ou de gymnastique de la ville et des environs.

Des couronnes magnifiques ont été apportées de Lyon et de Bordeaux, et se sont réparties tant au monument qu'au cimetière.

Du champ de bataille, on s'est rendu sur la route de Dijon, au tombeau du jeune franc-tireur baron Mesny de Boisseau, massacré par les Prussiens.

Dans la matinée, l'évêque de Dijon, Mgr Oury, ancien aumônier militaire en 1870, était venu célébrer le service funèbre fondé par le commandant de Carayon-Latour et a prononcé une allocution très patriotique.

Le culte de la Sainte Famille

Une lettre du Pape, communiquée à tous les évêques, recommande la dévotion des familles chrétiennes à la « Sainte Famille ».

Léon XIII a composé lui-même une formule de consécration à la Sainte Famille, et une prière indulgenciée à réciter tous les jours.

Le Cardinal Mermillod

Une dépêche de Rome annonçait que le cardinal Mermillod aurait eu hier une légère attaque d'apoplexie.

Renseignements pris, tout se réduit à une indisposition qui n'aurait aucune conséquence sérieuse.

Adhésions à la lettre du cardinal Rampolla

On écrit de Rome, le 21 décembre :

« On nous assure que le cardinal Rampolla reçoit beaucoup d'adhésions de l'Episcopat français à sa lettre. »

Les Congrégations

Rome, 22 décembre.— L'ambassadeur de France auprès du Vatican, M. Lefèbvre de Béhaine, a eu hier une longue conférence avec le cardinal Rampolla.

Cette conférence a duré plus d'une heure. Il y a été surtout question des nouvelles mesures fiscales adoptées en France contre les Congrégations.

La journée de six heures

Glascow, 22 décembre. — Les employés des chemins de fer écossais ont tenu hier un grand meeting dans lequel ils ont résolu de proclamer une grève générale pour obtenir la journée de travail de 6 heures. Des délégués ont été envoyés dans les principaux centres.

La grève est déjà commencée à Dundée et dans plusieurs autres localités.

Révolte réprimée par un télégraphiste

Le *XIXe Siècle* raconte qu'une révolte générale a failli éclater dans la Cochinchine orientale. Profitant de l'absence du résident et du licenciement des chasseurs annamites, les conjurés envahirent la citadelle et massacrèrent les sentinelles.

Heureusement un jeune télégraphiste rallia les miliciens hésitants, tua quelques brigands, envoyant des dépêches entre deux coups de feu. Le résident averti accourut avec des renforts.

150 rebelles auraient été pris, 6 décapités et l'on attendrait d'autres exécutions.

Sinistre en mer

Toulon, 22 décembre. — Le mauvais temps régnait hier en mer ; la pluie tombait et le vent soufflait en tempête.

Divers navires ont eu à souffrir.

Sous le cap Sicie, à peu de distance de notre rade, le brick-goëlette la *Française*, pris par une violente rafale, a eu sa voilure et son gouvernail emportés.

Une voie d'eau s'étant déclarée, le navire a sombré.

Au milieu d'une mer furieuse, l'équipage, comptant une dizaine d'hommes, se cramponnait aux épaves.

La saignée rituelle de Breslau

On lit dans le journal juif-alsacien l'*Express de Mulhouse* :

« Un procès qui a causé une vive sensation à Breslau, vient de se terminer. Un candidat-rabbin, M. Marx Bernstein, était accusé d'avoir attiré dans sa demeure un enfant chrétien et de l'avoir saigné dans un but rituel. Le fait s'est passé l'année dernière et Bernstein a été condamné à trois mois de prison.

» On vient de découvrir que le candidat rabbin avait fait subir le même traitement à huit enfants israélites. Une enquête médicale fut ordonnée et elle établit que monsieur Bernstein souffre de manie religieuse, *paranoia chronica religiosa.* Il a été mis en liberté, au grand dépit des antisémites de la région. »

D'abord, quel est le médecin qui a été chargé de l'enquête médicale? N'est-ce point un juif?

Puis, si M. Bernstein est atteint de la manie religieuse, pourquoi ne l'enferme-t-on pas ?

TIRAGES FONCIERS DU 22 DÉCEMBRE

Foncières 1853. — Le numéro 101.730 gagne 100.000 fr.; le numéro 105.845 gagne 50.000 fr.

Communales 1863 — Le numéro 3.678, de 8e série, gagne 100.000 fr.

Foncières 1875. — Le numéro 38.145 gagne 100.000 fr.

SITUATION MÉTÉOROLOGIQUE. — Roubaix, 23 déc. — Hauteur barométrique, 768. Température : A 7 heures du matin. 4 degrés au-dessous de zéro. A 1 » du soir. 2 degrés au-dessous de zéro. A 5 » » 2 degrés au-dessous de zéro.

A NOS LECTEURS

A l'occasion de la fête de Noël, nous nous sommes entendus avec l'administration du *Nord Illustré* pour offrir à nos lecteurs un numéro de Noël qui constitue une véritable prime.

Le Nord Illustré

NUMÉRO DE NOEL

que nous tenons à leur disposition contient plus de vingt gravures, dessins originaux, vignettes, etc.

Le texte en a été fourni par MM. Henri Langlais, Pierre Duchesne, J. Danieau, O. de la Deûle, Jules Duthil, Paul Amory, etc., etc.

Les dessins originaux sont dus à MM. Daniel Dave, D. Ghesquier, Dufour et Bell Toc.

Ce numéro, qui publie entre autres choses le portrait des rédacteurs en chef des journaux quotidiens de l'arrondissement de Lille et un autographe de chacun d'eux, est mis en vente au prix de vingt cinq centimes.

Nous l'adresserons franco à tous ceux de nos lecteurs qui nous feront parvenir trente centimes en timbres-poste.

L'affaire Eyraud et Gabrielle Bompard

LUTTE D'ÉCOLES

L'école de Nancy, puis celle de Paris,
Dans le procès du jour ont lutté d'éloquence;
L'école de Roubaix seule a ma préférence :
On lui doit le CONGO, le plus fin des produits.

L'HYPNOTISEUR INFAILLIBLE

Je ne suis pas savant, l'école de Nancy
Ne m'a rien enseigné; mais je sais qu'il suffit
De respirer un peu le merveilleux dictame
Du pur et doux CONGO, pour qu'aussitôt notre âme
Et nos sens soient charmés : on ne résiste pas
A ce puissant parfum doué de tant d'appas.

25096 *Un Reporter parisien à Victor Vaissier.*

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

Le Conseil municipal se réunira le vendredi 26 et le lundi 29 décembre, à sept heures et demie du soir pour délibérer sur les questions suivantes :

Rapports des Commissions. — 1. Bâtiments municipaux, bureau de bienfaisance, règlement de compte de mitoyenneté avec MM. Prouvost et Mahieu, (M. Dupire); 2. Voirie municipale, rue de Soubise, construction d'un tronçon d'aqueduc, (M. Deleporte-Bayart); 3. Service municipal des eaux, projet de budget pour 1891. (M. Deleporte-Bayart); 4. Epuration des eaux de l'Espierre, projet de budget pour 1891, (M. Carissimo); 5. Secours et subsides, fanfare de Beaurepaire, demande de subside pour la transformation de son matériel, (M. Tiers); 6. Budget primitif pour 1891 (M. Heyndrickx); 7. Conservatoire national de musique de Paris, le jeune Hyppolite Debruyne, demande de bourse (M. F. Roussel).

— *Propositions* :

1. Ecoles communales, primaires, élémentaires et supérieures et Ecoles maternelles, fourniture du matériel d'enseignement, cahier des charges pour la mise en adjudication; 2. Ecoles communales de filles, travaux manuels, fournitures diverses, cahier des charges pour la mise en adjudication; 3. Service municipal des eaux, compte budgétaire de l'exercice 1889 ; 4. Service municipal des eaux, fourniture des matériaux de fontainerie, cahier des charges pour la mise en adjudication : 5. Fournitures et imprimés des bureaux de la Mairie, cahier des charges pour la mise en adjudication ; 6. Dépenses des aliénés indigents en 1890, demande d'un crédit supplémentaire; 7. Caisse municipale des retraites, demande de liquidation de retraite par M. Gabriel Nogaret ; 8. Id., demande de liquidation de retraite formée par M. Théodore Leuridan; 9. Id., demandes de remboursement de retenues formées par MM. Charles Montigny et Paul Fournier.

10. Téléphone, ligne téléphonique reliant directement Roubaix à Fourmies, modification à la convention déjà approuvée par le Conseil municipal; 11. Caisse des écoles, projet de budget pour 1891; 12 Bâtiments municipaux, polices d'assurances, homologation; 13. Bâtiments municipaux, église Saint-Martin, réparations diverses, réception définitive; 14. id., créations d'ateliers manuels dans les écoles réception définitive; 15. id., école de la rue de Soubise, division de la maison d'habitation, réception définitive; 16. id. paroisse St-Sépulcre. Construction d'un presbytère, réception définitive; 17. id. école de la rue de Blanchemaille, reconstruction d'une galerie et travaux d'appropriation, réception définitive; 18. id. Condition publique, grosses réparations, réception définitive; 19. id. Octroi. construction d'un bureau rue d'Isly; 20. id. Ecole de la rue du Coq-Français, règlement de compte de mitoyenneté avec MM. Emile Nys et L. Mathieu.

21. Bâtiments municipaux; Groupe scolaire de la rue de l'Hommelet; habitation de la directrice de l'école de filles, située rue Ternaux. règlement de compte de mitoyenneté avec M. L. Toulemonde; 22. Id.; Ecole de la rue Decrême; règlement de comptes de mitoyenneté avec MM. Roussel et A. Deroubaix; 23. Id.; Ecole de filles de la rue de Soubise; règlement de compte de mitoyenneté avec Mlle H. Lehoucq; 24. Id ; Ecole de la rue Brézin; règlement de comptes de mitoyenneté avec MM. Prat-Agache, Truchet, Dekien, G. Leclercq, E. Burgrave; 25. Id.: Ecole du boulevard d'Halluin; règlement de compte mitoyenneté avec MM. L. Derville et fils. 26. Voirie municipale; boulevard d'Armentières; section comprise entre le boulevard de la République et la rue Racine; construction d'un aqueduc; réception définitive.

27. Voirie municipale, boulevard d'Armentières, construction d'un tronçon d'aqueduc à l'extrémité vers la rue Cuvier, réception définitive ; 28. Id., rue Darbo. construction d'un aqueduc, réception définitive ; 29. Id., rue Cadeau, construction d'un aqueduc, réception définitive ; 30. Id., rue Buffon, construction d'un tronçon d'aqueduc, réception définitive ; 31. Id., rue de Babylone, mise en état de viabilité, réception définitive ; 32. Id., rectification du sentier de Courcelles, rue Victor Hugo (1re section), nivellement de la chaussée, réception définitive ; 33. Id., rectification du sentier de Courcelles (rue Lamartine) nivellement de la chaussée, réception définitive.

31. Voirie municipale, boulevard de Ceinture; section du Sud-Est, expropriations, demande de crédit ; 35. id, boulevard de Reims et de Lyon. projet de nivellement ; 36. Id., ruelle Cuvelle, élargissement, acquisition d'un immeuble ; 37. Id., Dérivation du courant des Trois Ponts, construction d'un syphon sous le canal. 38. Id., Rue Morse demande de classement et de mise en état de viabilité ; 39. Id., rue du Hâvre, classement ; 40. Id., rue de la Gare, aliénation de parcelles inutile, demande d'achat formée par M. H. Caudrelier.

41. Voirie municipale; Boulevard Gambetta; pavage d'une section; 42. Soutiens de famille; jeunes soldats en activité de service demandant à être renvoyés dans leurs foyers en qualité de soutiens de famille.

Société artistique de Roubaix-Tourcoing. — Nous conseillons aux amateurs de travaux d'art agréable, et surtout aux dames, d'aller passer une heure au hall de la société artistique, ils ne le regretteront pas.

Mlle de Saint-Amour, diplomée de l'enseignement supérieur de Paris, et qui vient d'installer, rue de l'Alouette, une exposition des travaux de ses élèves, dirige un cours de jeunes filles où l'enseignement du dessin leur est inculqué d'une façon toute particulière, intelligente et pratique.

Dans son cours où les divers côtés de l'art sont étudiés, — dessin d'après la bosse, la gravure d'après nature ; peinture sur soie, toile, velours, panneau, bois, verre, porcelaine: aquarelle, fusain, photominiature, tentures murales, décorations, ameublements, etc., etc., comme le prouve sa coquette exposition, — les jeunes filles sont à même, avec un peu de patience, de manier assez habilement un pinceau pour peindre mille jolies choses.

La petite exposition de Roubaix constitue un aperçu charmant des résultats obtenus par les élèves de Mlle de St-Amour. Quelques excellents travaux sont à citer. Pour la partie sérieuse, nous relevons de bonnes exécutions d'après nature, la bosse, la gravure : elles dénotent chez quelques enfants de véritables dispositions artistiques.

Dans une partie plus à l'usage du monde, nous remarquons un superbe vase genre Sèvres dont l'habile exécution fait honneur à Mlle W...; un panneau gigantesque, largement compris, destiné à une salle à manger, également de Mlle W...; de délicieux éventails, dont un en dentelle, à médaillons finement peints, met en relief le talent gracieux et délicat d'une jeune Roubaisienne, de Mlle E...; de chatoyants travaux sur soie et velours, dont une chasuble et un voile de ciboire, de Mlle E...; de jolis paravents Louis XV et autres, et une œuvre, véritable jeu de patience, g d'après la photographie, attestant une artiste d'avenir, de Mlle B...; un service original d'herbes potagères et fleurs d'après nature de Mme L...; d'énormes plats et vases décoratifs de Mlles E..., F...., W...., M...., etc., etc.

Toutes nos félicitations à Mlle de Saint-Amour: son exposition ne peut manquer d'avoir du succès à Roubaix, où le goût artistique se développe de jour en jour.

Il nous est venu, de différents côtés, des demandes de renseignements sur les propriétés de l'eau du Saulchoir, l'ancienne et célèbre source de Kain, qui se cache au cœur d'un des plus pittoresques paysages du Tournaisis.

L'avis des médecins qui ont étudié cette eau, et qui en ont fait des applications au point de vue traitement médical, est unanime: aux maladies chroniques à forme asthénique — c'est-à-dire, en langage vulgaire, entraînant une diminution partielle ou générale de l'action organique — à l'anémie, à la chlorose qui tuent tant de jeunes filles; à la névrose, cette maladie bien fin de siècle qui empoisonne tant d'existences, le Saulchoir répond comme un merveilleux curatif, et ses effets bienfaisants ne tardent pas à se manifester.

Nous ne pouvons songer à dresser la longue liste des maladies auxquelles s'applique victorieusement le Saulchoir, et qui lui offrent un champ aussi vaste que varié : ce sont toutes celles qui, en général, réclament la médication ferrugineuse — la dyspepsie, la diarrhée chronique, la dyssenterie, la leucorrhée, les fièvres intermittentes et les engorgements consécutifs de la rate et du foie, les cachexies cancéreuses, les hémorrhagies passives, les névralgies, etc., etc.

Si l'eau du Saulchoir est le spécifique particulier des anémiques, des chlorotiques — si nombreux, hélas! dans nos grandes villes industrielles du Nord — et des convalescents de tout genre, c'est aussi pour tout le monde la meilleure eau de table qu'on puisse recommander. On sait le rôle immense que joue l'eau dans l'alimentation : il faut se défier de la mauvaise eau — l'agent conducteur de la plupart des épidémies, et, surtout, de la fièvre typhoïde — comme d'une véritable peste. Or, il faut bien le dire, nous ne sommes guère gâtés à ce point de vue dans le Nord, et surtout à Roubaix-Tourcoing : autant dire que nous n'avons pas d'eau potable.

Dans ces conditions, la source du domaine voisin, l'eau du Saulchoir, arrive bien à son heure : quant au souhait que nous formulions, il y a quelques jours, de la voir abordable au plus grand nombre — il est réalisé. Nous savons, en effet, aujourd'hui, que son prix sera des plus modestes.

Cercle militaire. — La Commission du Cercle a l'honneur d'informer MM. les Officiers que la conférence de mercredi, veille de Noël, est remise au samedi 27 courant, à 8 h. 1/2 du soir.

Le crime d'Ascq. — Le bruit courait à Ascq que M. l'abbé Dillies avait prononcé une parole importante au point de vue du résultat de l'enquête et qu'elle aurait été rapportée à M. le juge d'instruction; plusieurs habitants pensent que le curé connaît le criminel, mais qu'il ne veut pas le dénoncer par pitié pour lui; mais puisque le prêtre dit qu'il ne sait rien, il est de toute évidence qu'il ne sait rien.

On semble pencher plutôt vers la culpabilité de Chocquel que vers celle de Marescaux ; ce qui donne cours à cette opinion, c'est que la famille de César Marescaux est unanime à prétendre qu'il a passé la nuit dans son lit, tandis que Mme Chocquel est forcée d'avouer qu'elle a dû quitter la maison avec son fils aîné à la suite d'une discussion provoquée par son mari.

Nominations d'agents-voyers. — Par arrêté préfectoral, en date du 17 décembre, M. Emile Carpentier, agent-voyer cantonal à Roubaix, est chargé de la circonscription de Cysoing, en remplacement de M. Arthur Cloëz, nommé au Cateau. M. Delhaye ayant été admis à faire valoir ses droits à la retraite.

M. Léopold Colson, commis au bureau de M. l'agent-voyer en chef, est nommé en cette qualité au bureau de M. Collart, agent-voyer cantonal à Tourcoing, qui sera désormais chargé des circonscriptions de Tourcoing et de Roubaix.

Un incident au Grand-Théâtre. — La représentation de dimanche soir, à l'hippodrome, a été marquée par un incident qui a failli dégénérer en une véritable panique. On jouait le dernier acte du drame, quand les cris répétés de : au feu, se firent entendre. On avait vu des étincelles tomber des combles sur la scène. Immédiatement un grand émoi se produisit. M. Martin, commissaire de police de service, invita le public à se rasseoir, les agents en firent autant. De leur coté, les acteurs en scène essayaient de tranquilliser les spectateurs.

Un grand nombre de personnes étaient debout, prêtes à fuir; mais aucune étincelle n'ayant plus été aperçue, le calme revint bientôt et la représentation continua. M. Martin, commissaire de police, se rendit dans les coulisses. Il constata qu'un tuyau en caoutchouc, reliant les tuyaux à gaz à une herse, ne fermait pas hermétiquement; une fuite s'était produite et le gaz qui s'échappait s'était enflammé et avait fait fondre le caoutchouc; les étincelles aperçues n'étaient autre chose que du caoutchouc en fusion.

Un escroc. — Il y a quelques jours, un individu disant se nommer Ducroc, habiter Wattrelos, et y exercer la profession d'entrepreneur de maçonnerie, se présentait chez M. Désiré Decock, plafonneur, boulevard de Metz. Il fut reçu par Mme Decock, à qui il annonça qu'il avait traité avec son fils pour le pavage de la cour : il lui demanda l'autorisation de prendre les mesures nécessaires, car il désirait commencer de suite les travaux.

Mme Decock ne se douta de rien. Le soi-disant entrepreneur travaillait depuis quelques instants, quand il prétexta une course à Tourcoing : il dit à la maîtresse de la maison qu'ayant oublié son porte-monnaie, elle lui rendrait service en voulant bien lui avancer de l'argent. Mme Decock lui offrit un franc, puis trois, puis quatre, mais Ducroc (!) lui en demanda cinq, ce qui lui fut accordé. L'individu s'en alla, mais ne reparut pas. A son retour, M. Decock partit pour Wattrelos, où il acquit la certitude qu'il n'y avait pas, dans cette commune, un entrepreneur du nom de Ducroc. Plainte a été portée.

Une arrestation pour faux. — Les agents de sûreté Quint et Béague ont arrêté lundi matin, une femme âgée de 25 ans, habitant la rue Sainte-Elisabeth et nommée Adèle Bastien. Le gouvernement belge avait demandé l'extradition de cette femme qui est inculpée de faux en écritures, et usage de faux, commis à Tournai.

Une filouterie. — Dans l'après-midi de dimanche, un monsieur âgé d'une quarantaine d'années et de mise très élégante, hélait un cocher de place, en face de l'Hôtel-de-Ville et lui demandait, après s'être informé du prix de la course, de le conduire à Lannoy. Arrivé à destination, le cocher ne voyant pas descendre son voyageur, sauta de son siège. Déception! la voiture était vide. L'automédon a voulu porter plainte contre son « client » mais il a été débouté de sa demande, le nom et l'adresse du filou étant inconnus.

Vol d'une montre. — Plusieurs jeunes gens du même âge, réunis dimanche soir, dans un estaminet du Boulevard de Beaurepaire, décidèrent de faire une partie de cartes. L'un d'entre eux, Edouard Losfeld, ayant perdu l'argent qu'il possédait. demanda à l'un de ses camarades de lui avancer deux francs. Celui-ci accepta, à la condition que Losfeld lui donnât sa montre en gage, ce qui eût lieu. A la fin de la soirée, les jeunes gens se séparèrent sans que Losfeld pensât à réclamer sa montre. Lundi matin, Losfeld n'est pas parvenu à retrouver son compagnon de la veille, et il a porté plainte.

Un vol, rue Daubenton. — Un ouvrier menuisier, M. Henri Nuyttens, qui occupe un garni dans un estaminet de la rue Daubenton, part tous les samedis pour la Belgique et ne revient à Roubaix que le surlendemain. Lundi matin, il remarqua que son mobilier avait été bouleversé. Les tiroirs d'un meuble se trouvaient sur le lit, le linge était pêle-mêle sur le parquet et une somme de quinze francs, dissimulée dans une pile de mouchoirs, avait disparu. Dans la même maison se trouvent plusieurs autres locataires, mais aucun d'eux n'a entendu de bruit. Le cabaretier soupçonne un terrassier, ancien client de l'estaminet. Une enquête est ouverte.

Le vol de la rue Perrot. — Il nous revient que le vol de linge et d'effets d'habillement, commis chez M. Vilmart, cabaretier, à l'angle de la rue Perrot et de la rue du Duc, n'est pas l'œuvre d'un locataire de la maison, mais bien d'une femme que M. Vilmart avait admise chez lui par charité. Cette femme, Marie Delsalle, a d'ailleurs à son actif plusieurs exploits de ce genre ; elle a avoué à Arras, où elle a été arrêtée, ne s'être rendue dans cette ville, que pour pouvoir y vendre, sans être inquiétée, le produit de ses vols.

Un enfant de sept ans, Emile Brébart, glissait, en compagnie de plusieurs enfants de son âge, en face de l'habitation de ses parents, rue Decrême; soudain il tomba et se fractura la jambe droite. Que d'accidents du même genre depuis quelques jours !

Effondrement d'une muraille. — Un énorme pan de mur, mesurant sept mètres de hauteur sur autant de longueur, s'est effondré, dimanche matin, rue Jules Deregnaucourt. Ce mur, qui sert de clôture au couvent des sœurs de Bon Secours, est tombé en partie sur la toiture des maisons de la cour Haquette; les dégâts matériels sont assez importants, mais il n'y a eu aucun accident de personne. On attribue l'accident à l'action de la gelée: le mur était très ancien.

Un accident rue Decrême. — Une femme presque octogénaire, Mme veuve Marescaux, habitant la rue Decrême, avait retiré dimanche matin, une marmite d'eau bouillante, pour activer son foyer. Par suite d'un faux mouvement elle renversa la marmite: elle eut la plante des pieds brulée, et reçut en outre une brûlure à la cheville gauche. Quelques jours de repos suffiront pour la guérison.

Un homme blessé. — Des agents en patrouille, dans la nuit de dimanche à lundi, entendirent, rue Saint-Vincent-de-Paul, des cris plaintifs. Ils trouvèrent un homme âgé d'une cinquantaine d'années, tout grelottant, et se plaignant de vives douleurs dans les jambes. Les agents transportèrent le pauvre homme à l'Hôtel-Dieu où l'on constata qu'il portait aux bras des contusions assez fortes et qu'il avait la jambe droite fracturée en deux endroits. Le blessé est chauffeur dans un établissement de Roubaix ; il se nomme Charles Delaberghe et habite la cour Saint-Louis, nº 32, au Raverdi.

Tombé dans une cave. — Une jeune fille de dix-neuf ans, Mlle Juliette Helmann, servante chez M. E. Gadenne, négociant rue du Général Chanzy, descendait dimanche soir à la cave, quand elle glissa et tomba du haut en bas de l'escalier. En voulant se retenir, elle plongea dans une fenêtre du sous-sol et eut le bras droit grièvement entamé. Après un premier pansement elle a été admise à l'Hôtel-Dieu.

Un cabaretier... mordu. — Un groupe de jeunes gens d'une vingtaine d'années, après avoir bu copieusement toute l'après-midi de dimanche, se rendirent le soir, à l'estaminet tenu par M. Emile Plancke, rue du Collège; le cabaretier leur refusa à boire. Ces messieurs se mirent alors à bousculer tout ce qui se trouvait dans le café. Après le mobilier, la vitrine vola en éclats.

Le cabaretier voulut mettre le holà, mais les forcenés se jetèrent sur lui, le frappèrent et le mordirent aux mains. Le coup fait la bande joyeuse s'éclipsa, mais l'un des agresseurs a été retrouvé; c'est un tisserand âgé de dix-huit ans, habitant la rue Saint-Laurent et nommé Paul Doublé. Il a été conduit devant M. Martin, commissaire de police du quatrième arrondissement; il a refusé de faire connaître les noms de ses complices.

Coups de casse-tête. — Une discussion s'est élevée dimanche soir, vers dix heures, entre deux individus qui sortaient d'un café de la Grand'-Rue. Une scène de pugilat s'est produite. L'un des batailleurs, employé de commerce, M. Carlos M..., habitant la rue du Tilleul, a reçu, au cours de la bagarre, un coup de canne plombée qui lui a fait une blessure assez profonde au-dessus de l'œil droit. Le blessé a répondu à coups de casse-tête, mais il n'a pas atteint son adversaire. Cette affaire aura son épilogue devant le tribunal de simple police.

Une affaire de fraude. — Une femme de la rue de la Basse-Mazure, Mme Rosalie D..., a l'habitude d'aller reveiller, de très-bonne heure, une de ses voisines, habitant la cour Lagache. Lundi matin, elle rencontra deux individus qu'elle remit pour être des fraudeurs de profession ; tous deux portaient sur le dos, un énorme ballot qu'ils lâchèrent à l'approche de la femme. Celle-ci, effrayée, poussa un cri : les fraudeurs renversèrent et maintinrent Mme D... jusqu'à que les ballots fussent enlevés et mis en sureté. Mme D..., plus morte que vive, est rentrée chez elle et a été obligée de s'aliter.

Wattrelos. — *Fausse-monnaie.* — Un cabaretier du Sapin Vert, reçut, dimanche après-midi, la visite de deux individus correctement mis qui prirent plusieurs consommations et soldèrent leur compte avec une pièce de cinq francs. Ils promirent de revenir dans la soirée. Quelques instants après la cabaretière s'aperçut que la pièce de cinq francs était fausse. Elle en fit part à son mari qui crut ses clients de bonne foi, sous prétexte qu'ils avaient promis de revenir. La soirée se passa, mais les individus ne reparurent pas. Ils sont activement recherchés.

— Un triste accident s'est produit dimanche soir, chez un ouvrier tisserand, M. Henri Desmulie. Sa femme était partie à Roubaix laissant au mari le soin de ses deux enfants. Le plus jeune, un bébé de deux ans, nommé Charles, s'amusait avec son frère aîné quand M. Desmulie qui se trouvait à l'étage, entendit tout à coup des cris désespérés. Il accourut et trouva le petit Charles, la figure contre terre : les mains étaient brulées et l'enfant portait à la joue droite une plaie. L'autre enfant, Emile, âgé de sept ans, en voulant relever son frère, s'était également brûlé au poêle, et avait une partie de la chevelure roussie. Les jours de l'enfant ne sont pas en danger.

Croix. — Le concert donné, dimanche soir, à cinq heures et demie, au cercle catholique de Croix, au profit des écoles libres, a pleinement réussi. Le succès des acteurs a été très grand. La foule nombreuse, qui avait répondu à l'appel des organisateurs ne leur a pas ménagé ses applaudissements.

— Dimanche, vers neuf heures et demie du soir, Moïse Vandenberghe, veilleur de nuit, se trouvait à l'estaminet du *Mouton blanc*, Grande rue.

Sans aucune provocation, il se mit à insulter les clients. Le cabaretier ayant voulu le mettre dehors, a reçu un coup de bouteille sur la tête.

La blessure de M. Lefebvre, n'est heureusement pas grave. Plainte a été portée.

— Deux clefs ont été trouvées par M. Spriet, garde-champêtre, boulevard de la Chapelle. La personne qui les a perdues peut les lui réclamer.

Lannoy. — Lundi, à deux heures, a eu lieu l'inscription des jeunes gens de la classe 1890, au nombre de 11.

Les « Célestins » de Vals. — Un grand nombre de nos lecteurs ont déjà demandé et redemandé des eaux de table, prime gastronomique du journal. Nous n'avons donc plus à en faire l'éloge.

Presque partout l'usage régulier des eaux minérales naturelles s'impose par suite du mauvais état des eaux fournies à l'alimentation. Nous ne saurions donc trop recommander les « Célestins » de Vals, très gazeuses, très pures, suffisamment minéralisées pour être bienfaisantes, et dont l'usage peut être régulier et constant à tous les repas, à la dose d'un litre par jour et par personne.

Pour recevoir une caisse de 50 bouteilles, adresser un mandat-poste de 15 fr. à l'administration du journal. Les frais de port se paient à part et en sus, au moment de la livraison. 8

Cartes de visites à la minute. — Imprimerie du *Journal de Roubaix* offre, à un prix exceptionnel, aux lecteurs du journal, une jolie boîte contenant 100 cartes et 100 enveloppes. (*Voir à la 4e page*).

Cartes de visites à la minute: 2 fr. le cent.

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBITS

IMPRIMERIE ALFRED REBOUX. — **AVIS GRATUIT** dans le *Journal de Roubaix* (grande édition), et dans le *Petit Journal de Roubaix.* — *La Maison se charge de la distribution à domicile à des conditions très avantageuses.*

TOURCOING

Une catastrophe évitée. — Deux jeunes bâcleurs, qui sont maintenant en prison, ont bien failli causer lundi matin, une terrible catastrophe dans un établissement de notre ville.

Avant la mise en marche de la machine, ils avaient coupé aux trois quarts, la courroie de transmission. Aux premiers tours, il y eut rupture complète, et la machine partit d'une course vertigineuse. Heureusement le conducteur était à son poste et ne perdit pas la tête, et l'arrêt se fit sans secousses.

M. Chamberlin a commencé l'enquête. Les deux malheureux gamins n'ont pas encore avoué le mobile qui leur a fait commettre leur bien coupable action.

Adjudication de travaux de voirie. — Lundi, à trois heures de l'après-midi, a eu lieu, dans la grande salle des mariages, sous la présidence de M. Fidèle Lehoucq, assisté de MM. Honoré Dhalluin et Diéval, conseillers municipaux, Bulte, receveur municipal, Versirée, directeur de la voirie et Olivier, agent-voyer principal, l'adjudication des travaux ci-après :

1er lot. — Rue du Flocon, reconstruction et élargissement de la chaussée entre les rues de Boulogne et de l'Espierre. Devis, 8,200 fr. Deux soumissionnaires, MM. Alexandre Vasseur de Roubaix, rabais 1 0/0 et Alexandre Boutry, de Roubaix, adjudicataire avec un rabais de 7 0/0.

2e lot. — Rue du Flocon, mêmes travaux sur une longueur de 130 mètres à partir de la rue de l'Espierre. Devis 9,200 fr. Deux soumissionnaires, MM. Alexandre Vasseur, rabais 2 0/0 et Alexandre Boutry, adjudicataire avec rabais de 7 0/0.

3e lot. — Rue des Phalempins, construction d'une chaussée : Devis, 7,800 francs, quatre soumissionnaires, MM. Louis Delannoy, prix du devis ; Alexandre Vasseur, rabais 2 0/0 ; Dame Nicolas Courtin, 2,25 0/0 ; Alexandre Boutry, adjudicataire avec rabais de 7 0/0.

4e lot. — Rue Laterale, reconstruction et élargissement de la chaussée entre les rues de Cinq Voies et Neuve de Roubaix : Devis, 8,000 fr., quatre soumissionnaires Dame Nicolas Courtin, rabais 2 0/0; MM. Carette-Duburcq, de Roubaix, 2,25 0/0; Célestin Bouton, de Tourcoing, 3 0/0 ; Alexandre Boutry, adjudicataire avec 7 0/0 de rabais.

5e lot.— Rue de l'Epine, construction d'un aqueduc : Devis, 11 000 fr., trois soumissionnaires, MM. Dame Benjamin Her de Tourcoing, 10.50 0/0; Augustin Masquillier fils, 10.25 0/0; Boudin et Delegrange, de Roubaix, adjudicataires avec rabais de 12 0/0.

6e lot. — Rue de l'Espierre, construction d'un aqueduc : Devis, 12,122 fr. 40, quatre soumissionnaires, MM. André Derville frères, 7 0/0 Masquillier, 9.25 0/0; Boudin et Delegrange, 10 0/0 ; Dame Benjamin Her, adjudicataire avec un rabais de 10 50 0/0.

7e lot. — Rues latérales à l'église du Sacré-Cœur, construction d'aqueducs : Devis, 5,580. Quatre soumissionnaires, MM. Derville frères, rabais 7 0/0; Boudin et Delegrange, 8 0/0; A. Masquillier, 9.25 0/0; Dame Benjamin Her, adjudicataire à 10,50 0/0 de rabais.

8e lot.— Rue Wattine. construction d'un aqueduc : devis, 7,813,20. Quatre soumissionnaires, MM. Derville frères, rabais 7 0/0; Masquillier, 9,25 0/0; Benjamin Her, 10 50 0/0; Boudin et Delegrange, adjudicataires avec rabais de 15 0/0.

Adjudications au Lycée. — Lundi, à 2 heures, il a été procédé, dans une des salles du Lycée en présence de l'économe et de la commission administrative, à l'adjudication des denrées pour l'année 1891 :

Pain, pas d'adjudication: bière, M. Didry-Dubrulle, à 13,50 l'hectolitre; charcuterie, M. Bernard. charcutier à Roubaix; épiceries et légumes secs. M. Planckaert-Destombes; beurre. œufs, lait, pommes de terre, M. Masurel-Leclercq; charbon de terre, Mme veuve Floris Wattelle ; blanchissage, Mme veuve Idez-Menet, de Lambersart.

Une rectification. — Dans un entrefilet *Ne pas confondre*, nous avons dit que le marchand de beurre condamné en police correctionnelle pour falsification se nommait Verghaeghe, dit Emile. Ce n'est pas M. Emile Verghaeghe, mais bien M. Verghaeghe, dit Louis, le marchand de beurre qui a subi cette condamnation.

Actes de sauvagerie. — Dimanche soir, les frères Spebrouck, Charles-Louis, âgé de 27 ans, rattacheur, et Barthelemy, 25 ans, étaient au cabaret *A l'Espérance* à la Croix-Rouge. Ils se prirent de querelle avec un consommateur. La cabaretière voulut les faire sortir, mais ils tournèrent leur fureur contre la pauvre femme, et l'un d'eux l'assomma d'un coup de chaise et lui fit une large blessure à la tête. La sœur de la cabaretière, qui accourait à son secours, fut frappée à son tour. Enfin, les deux énergumènes finirent par s'en aller. Nous n'en sommes qu'au premier acte.

Lundi, vers dix heures, les agents Engelaère et Depoorter furent chargés d'amener les deux frères au poste. Ceux-ci ont opposé surtout jusqu'à la rue du Moulin-Fagot, la plus vive résistance. On sait combien la circulation était difficile lundi dans la matinée. Les braves agents, par les secousses qui leur étaient imprimées, ont été renversés plusieurs fois. L'un des prisonniers était même parvenu à s'échapper; mais l'autre agent, qui suivait à quelque distance, le happa au passage, tout en maintenant le second d'une main, à l'aide du *cabriolet*. Depoorter reçut à la tête un coup de poing dont il porte les traces, et Engelaère fut aussi frappé à diverses reprises.

Enfin, voyant leur résistance inutile, les deux malheureux cessèrent de se rouler par terre et se décidèrent à marcher. L'arrestation est maintenue.

Le plus jeune a déjà été condamné pour outrage public à la pudeur.

Roncq. — *Un vol.* — Dans la nuit de dimanche à lundi, deux douaniers, le brigadier Depil et le préposé Désronzier, embusqués sur la route du Mont d'Halluin, rencontrèrent un individu qui traînait une vache. Il leur déclara qu'il avait acheté la bête chez M. Mignon, cultivateur à Halluin. L'allure suspecte de l'individu éveilla les soupçons des douaniers qui conduisirent le quidam chez M. Mignon. Chemin fai-